



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
4 février 2009  
Français  
Original : anglais

---

**Commission de consolidation de la paix**

**Troisième session**

**Formation Sierra Leone**

**Compte rendu analytique de la 1<sup>re</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le lundi 15 décembre 2008, à 10 heures

*Président :* M. Majoor..... (Pays-Bas)

**Contents**

Adoption de l'ordre du jour.

Examen semestriel du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2 750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

**Adoption de l'ordre du jour (PBC/3/SLE/1)**

1. *L'ordre du jour est adopté.*

**Examen semestriel du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (PBC/3/SLE/L.1)**

2. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de conclusions et recommandations du deuxième examen semestriel de la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (PBC/3/SLE/L.1), élaboré conjointement par le Gouvernement sierra-léonais, ses partenaires en Sierra Leone et les membres de la formation Sierra Leone. À cet égard, le Président se félicite de la contribution du Gouvernement sierra-léonais à l'établissement du rapport intérimaire sur l'application du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (PBC/2/SLE/9) et des efforts infatigables des membres de la formation Sierra Leone aux fins de l'application du Cadre. En outre, il donne à acte du rôle important joué par le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) et par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui non seulement apportent un appui mais veillent à ce que l'information circule dans les meilleurs délais entre New York et Freetown. Il est particulièrement reconnaissant envers le Représentant exécutif du Secrétaire général pour la Sierra Leone par intérim.

3. Il présume que la Commission souhaite adopter le projet de conclusions et recommandations du deuxième examen semestriel de la mise en œuvre du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (PBC/3/SLE/L.1).

4. *Il en est ainsi décidé.*

5. Notant qu'un an s'est écoulé depuis l'approbation du Cadre de coopération, **M<sup>me</sup> Bangura** (Sierra Leone), dit que, en dépit de la crise économique mondiale, son pays est resté concentré sur les objectifs de consolidation de la paix et de stimulation de la croissance.

6. Sa délégation prend acte des efforts indéfectibles que déploie la formation Sierra Leone pour entretenir la détermination de l'ensemble des partenaires. En conjonction avec la consultation de haut niveau

consacrée à l'application du Cadre de coopération organisée le 19 mai 2008 à New York, ces efforts ont permis d'élargir la base des donateurs afin d'inclure des partenaires autres que traditionnels. **M<sup>me</sup> Bangura** salue également l'appui continu apporté par l'ensemble du système des Nations Unies et par les institutions bilatérales et les autres institutions multilatérales.

7. L'évolution du rôle des Nations Unies en Sierra Leone au cours de la décennie écoulée a fait la démonstration des progrès régulièrement enregistrés. Les élections locales menées avec succès récemment ont été un témoignage supplémentaire du caractère paisible et transparent de la transition vers la démocratie. Afin de restaurer l'image très détériorée de la nation, le Président Koroma a lancé son Programme pour le changement et promulgué un certain nombre de politiques visant à lutter contre la corruption et à favoriser un changement d'attitude parmi les citoyens. Les ministres détiennent leur portefeuille sur une base contractuelle et on attend d'eux qu'ils obtiennent des résultats dans le respect d'échéances fixées au départ. Les principales priorités du Programme pour le changement sont les suivantes : fourniture d'énergie, amélioration du secteur agricole et progrès dans les secteurs de la santé de l'éducation. Elles correspondent aux principaux objectifs du Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone.

8. Fidèle à son initiative pour un gouvernement ouvert, le Président a récemment fait connaître son patrimoine et il a encouragé tous les ministres et les fonctionnaires à faire de même. Il s'agit de renforcer la responsabilité et la transparence tout en assurant la promotion des droits de l'homme et de l'état de droit. L'adoption d'une législation ferme pour lutter contre le trafic de stupéfiants et la corruption souligne elle aussi l'engagement du Gouvernement de s'attaquer aux causes profondes du conflit et de créer des conditions propices au développement du secteur privé et à la stabilité macro-économique.

9. La réforme des secteurs de la justice et de la sécurité a entraîné une amélioration notable de la sécurité et de la gouvernance en Sierra Leone. En tant que bénéficiaire de l'une des opérations de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies les plus saluées, la Sierra Leone souhaite exprimer sa gratitude à la communauté internationale en participant pleinement aux futurs efforts de maintien de la paix de l'ONU. À cet égard, le Gouvernement appréciera l'appui d'autres pays.

10. On met actuellement la dernière touche à l'élaboration du deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Dans le Programme pour le changement, son coût a été fixé à 2,1 milliards de dollars : les partenaires de développement se sont engagés à la financer à hauteur de 1,2 milliard au titre du Cadre de dépense à moyen terme pour 2009-2011. La Sierra Leone a besoin de trouver les 900 millions de dollars restants pour atteindre sa cible, à savoir un taux de croissance économique de 10 %, qui aurait pour effet de réduire sensiblement le nombre d'habitants vivant avec moins d'un dollar par jour.

11. La mise en oeuvre du Cadre de coopération a beaucoup progressé. Le Gouvernement s'attaque aux aspects essentiels des recommandations de la Commission vérité et réconciliation ainsi qu'aux principaux défis socio-économiques, à commencer par le taux de chômage élevé parmi les jeunes. Cependant, les faibles recettes continuent de poser un problème dans le cadre du processus de consolidation de la paix. Pour être en mesure d'honorer ses engagements, le Gouvernement demande donc à ses partenaires internationaux de l'aider à mobiliser les ressources dont il a tant besoin. À cette fin, la Commission de consolidation de la paix devrait faire en sorte que la prochaine réunion du Groupe consultatif pour la Sierra Leone se concentre sur la recherche de partenaires nouveaux et non traditionnels.

12. Compte tenu du risque croissant de prolifération des drogues dans la sous-région, le Gouvernement sierra-léonais souhaite exprimer ses remerciements sincères à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, qui a aidé les organes nationaux chargés de faire appliquer la loi à constituer une équipe spéciale conjointe pour l'interdiction des drogues. De fait, outre les activités illicites menées par les cartels internationaux de la drogue, les actes de piraterie commis récemment dans les eaux territoriales de la sous-région constituent une nouvelle menace bien malvenue contre la sécurité, qu'on ne saurait passer sous silence.

13. Le Gouvernement se félicite de la création récente du BINUCSIL; il est encouragé par la nouvelle orientation imprimée à ses activités par l'équipe de pays des Nations Unies, dont l'appui continu à la Sierra Leone est hautement apprécié, et il soutient sans réserve la Conception commune des organismes des Nations Unies pour la Sierra Leone. L'oratrice appelle donc les donateurs à contribuer financièrement aux

activités de l'ONU au moyen du fonds commun alimenté par plusieurs d'entre eux.

14. En conclusion, la représentante de la Sierra Leone se félicite de l'adoption du projet de conclusions et recommandations du deuxième examen semestriel et rappelle que son gouvernement est déterminé à rechercher l'unité nationale et le dialogue entre les partis, à accélérer la mise en oeuvre des recommandations de la Commission vérité et réconciliation, en particulier la révision de la Constitution, à rationaliser sa procédure de coordination de l'aide et à faire en sorte que reprennent les réunions du Comité pour le partenariat en faveur du développement.

15. **M. Schulenburg** (Représentant exécutif du Secrétaire général pour la Sierra Leone par intérim) félicite le Gouvernement sierra-léonais pour les progrès énormes qui ont été accomplis en matière de démocratisation de la société, comme en témoigne en particulier le succès des élections récentes aux conseils locaux. La Sierra Leone jouit désormais d'une situation exceptionnelle en matière de sécurité intérieure, si on la compare à celle qui règne ailleurs dans la région, et connaît en outre un taux régulier de croissance économique, de 6 à 7 % par an. En outre, la sécurité alimentaire s'est améliorée grâce aux efforts louables du Gouvernement pour stocker et distribuer la nourriture. Des avancées considérables ont été enregistrées dans le domaine de la santé grâce aux campagnes menées conjointement par l'ONU et par le Gouvernement, qui ont entraîné – en particulier – une diminution spectaculaire du taux de mortalité infantile.

16. Les citoyens ordinaires, les hauts fonctionnaires gouvernementaux et les partenaires de développement sont naturellement impatients d'enregistrer tous les bénéfices de la paix, mais il demeure important pour eux de nourrir des attentes réalistes quant à ce qu'il est plausible d'espérer accomplir. À cet égard, il faut renforcer le dialogue entre le Gouvernement et les partenaires de développement et une politique d'ouverture vers la population plus systématique est nécessaire. La Commission de consolidation de la paix peut jouer un rôle essentiel dans le cadre d'un tel dialogue.

17. Le Programme pour le changement du Président contient les priorités, politiques et modalités qui serviront de base aux futurs plans du Gouvernement sierra-léonais, notamment à son deuxième document de

stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le Représentant exécutif par intérim se félicite de l'intention du Gouvernement de se concentrer sur la transition du relèvement à la croissance économique et prie instamment la communauté internationale de répondre favorablement à l'appel à l'intensification des investissements dans l'agriculture, l'énergie et les transports lancé par le Président Komora. Le Programme pour le changement est un document équilibré, qui mérite le plein appui de la communauté internationale, en particulier celui des donateurs. Pour sa part, la Commission de consolidation de la paix devrait faire en sorte qu'une approche ciblée soit adoptée en réponse aux priorités formulées par le Gouvernement.

18. Il est essentiel que les efforts déployés en faveur de la consolidation de la paix le soient en tenant compte des facteurs de risque potentiels. Le Représentant exécutif par intérim est particulièrement satisfait que le Programme pour le changement fasse référence aux trois facteurs de risques les plus importants en Sierra Leone, à savoir les drogues illicites, la corruption et le chômage des jeunes. Il loue aussi la volonté du Gouvernement de s'attaquer de front, en particulier, au trafic de telles substances, auquel sont associés les risques les plus élevés. La menace que font peser les cartels internationaux de la drogue active dans la région est beaucoup trop importante pour que le Gouvernement sierra-léonais puisse y faire face seul, surtout au vu de la combinaison explosive que représentent un taux de chômage élevé parmi les jeunes et les bas salaires dans la fonction publique. Cependant, il est encore possible de prévenir le narcotrafic en Sierra Leone à un coût relativement modeste, puisque ceux qui pratiquent le commerce de stupéfiants n'ont pas encore la haute main sur l'économie nationale. Le Représentant exécutif par intérim invite donc instamment la communauté internationale à investir dans la lutte contre les stupéfiants dans le pays.

19. Il souhaite aussi que la Commission de consolidation de la paix apporte son soutien à la Conception commune des organismes des Nations Unies pour la Sierra Leone, stratégie intégrée qui combine, d'une part, le mandat politique du BINUCSIL et, d'autre part, les missions humanitaires et de développement dont sont investis d'autres organismes du système présents en Sierra Leone. De plus, appelant l'attention sur un certain nombre d'initiatives visant à

solliciter le concours d'organisations non gouvernementales locales et de la société civile aux fins de la consolidation de la paix en Sierra Leone, le Représentant exécutif par intérim souligne que la Commission de maintien de la paix a, pour sa part, un rôle important à jouer dans le cadre de la campagne menée à ce titre auprès de la communauté internationale.

20. Dorénavant, la mission intégrée de consolidation de la paix sur le terrain sera de beaucoup plus petite taille, menée par des experts, et de nature purement civile, ce qui soulève des questions à plusieurs titres. Quelles seront les relations entre la mission intégrée de consolidation de la paix dans le pays et la Commission de consolidation de la paix à New York, mais aussi entre le Cadre de coopération pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, les priorités nationales et les priorités fixées par l'ONU? Il est également important de se demander s'il existe une acception universelle du concept de consolidation de la paix, celui-ci n'ayant encore jamais été appliqué de façon systématique. Toutefois, compte tenu du degré satisfaisant de coopération entre la Commission de consolidation de la paix, le Gouvernement sierra-léonais et les partenaires de développement, un modèle est déjà en cours d'élaboration pour la consolidation de la paix, qui sera applicable à d'autres pays.

*La séance est suspendue à 10 h 45 et reprend à 11 h 5.*

21. **M. Pascoe** (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques) félicite le Représentant exécutif du Secrétaire général pour la Sierra Leone par intérim pour son excellente évaluation des besoins de la nouvelle mission sur le terrain. Il convient que les organismes des Nations Unies doivent agir de façon unie afin de garantir le succès de l'opération menée en Sierra Leone et d'éliminer autant que possible la bureaucratie. La Commission de consolidation de la paix peut jouer un rôle important en appuyant les efforts du Gouvernement sierra-léonais, en particulier grâce à une coordination efficace avec le Siège, à New York. Le Secrétaire général adjoint s'engage à collaborer étroitement avec la Commission afin d'améliorer encore la situation sur le terrain.

22. **M<sup>me</sup> Lute** (Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix) explique qu'il n'existe pas de feuille de route claire applicable à la situation en Sierra Leone et que le chemin de la consolidation de la paix passe toujours par

l'expérimentation et la prise de risque. En dépit des progrès extraordinaires accomplis par la Sierra Leone à plusieurs titres – croissance économique, tenue d'élections locales, adoption de mesures de lutte contre la corruption et début de réforme de la fonction publique –, elle doit encore faire face à des problèmes, aussi le Gouvernement a-t-il récemment défini des priorités d'action dans son ambitieux Programme pour le changement.

23. Le Secrétaire général est impatient de savoir quelles stratégies de réconciliation politique, de relèvement économique et d'instauration de la sécurité fonctionnent effectivement en Sierra Leone. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix prépare un rapport en son nom, dans lequel on examinera de quelle manière le système des Nations Unies peut contribuer à l'instauration et au maintien d'un environnement porteur en Sierra Leone. Le Secrétaire général demande à toutes les parties prenantes d'apporter leur concours à cette entreprise et il attend de la Commission de consolidation de la paix qu'elle l'aide à formuler ses conclusions et recommandations.

24. **M. Soumare** (Programme des Nations Unies pour le développement) félicite le Gouvernement de Sierra Leone pour les progrès qu'il a accomplis en matière de consolidation de la paix en 2008. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a tiré un certain nombre d'enseignements de l'exécution des projets entrepris au titre du Fonds pour la consolidation de la paix en Sierra Leone et au Burundi, notamment en matière de systèmes de gouvernance, de conception de projets, de réalisme des échéances fixées, de directives et de supervision de l'exécution des projets. Le projet sur l'autonomisation et l'emploi des jeunes, entrepris sous l'égide du Fonds pour la consolidation de la paix, a reçu une attention particulière de la part de la Commission, car il apparaît clairement que si la situation des jeunes ne s'améliore pas en Sierra Leone, elle pourrait aboutir au déclenchement d'un conflit. Le PNUD suivra les activités menées au titre de ce projet, qui devrait permettre la création de 40 000 emplois pour les jeunes.

25. En cette période de crise financière mondiale, l'écart se creuse entre les attentes élevées des sierra-léonais et les moyens disponibles pour les satisfaire. Le Gouvernement, le Ministère du développement international du Royaume-Uni, la Commission européenne, la Banque mondiale et le PNUD travaillent ensemble à l'élaboration d'un cadre global

pour le renforcement à long terme des moyens afin d'accroître l'efficacité, l'efficience et la responsabilité globales du secteur public sierra-léonais. Le PNUD, en partenariat avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, apporte également un appui au Ministère des ressources naturelles aux fins de la renégociation des principaux contrats d'extraction, ce qui devrait apporter des ressources considérables et ouvrir la voie à une gestion transparente et responsable des richesses minérales. Toujours avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, le PNUD apportera aussi son appui à la gestion des abondantes ressources marines situées à l'intérieur de la zone économique exclusive de 200 milles marins par le Ministère des pêcheries et des ressources marines. En outre, il collabore avec le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale aux fins de l'instauration d'un service chargé de la coopération Sud-Sud à l'appui d'un réseau étendu de partenaires incluant des pays qui se heurtent à des problèmes similaires parce qu'ils sortent d'un conflit et sont en période de transition.

26. Pour accompagner la transition entre la phase de relèvement après le conflit et celle de la consolidation de la paix et du développement, le bureau de pays du PNUD a mobilisé des ressources extrabudgétaires de plus en plus importantes, alors que ses moyens demeuraient pratiquement inchangés, ce qui a posé des problèmes en termes de prestation des ressources, ainsi que pour établir les rapports attendus par les partenaires. Un nouveau système de gestion a été mis en place, qui permettra au PNUD d'être un partenaire crédible dans le cadre de la mission intégrée.

27. **Le Président** dit attendre avec intérêt que la réforme de la gestion en cours soit achevée. L'efficacité du PNUD sur le terrain s'en trouvera renforcée.

28. **M. McConnell** (Royaume-Uni) dit que son pays se félicite que le Gouvernement sierra-léonais ait opté pour le changement et que le Président fasse preuve de détermination en la matière, comme en témoignent son Programme pour le changement et le soutien qu'il a apporté aux mesures prises en faveur de la transparence et de la lutte contre la corruption. La communauté internationale et la Commission de consolidation de la paix devraient s'attacher à faire en sorte que les changements interviennent sans heurts. Les attentes de la population en ce qui concerne la gouvernance, la

sécurité et le développement social et économique vont croissant et il faudra les satisfaire.

29. Lorsqu'il y aura été mis la dernière touche, le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, constituera une feuille de route pour la croissance et le développement, étant entendu que la bonne gouvernance, l'État de droit et la sécurité en seront les conditions préalables. La poursuite de l'investissement dans le maintien de la paix et dans l'instauration de conditions propices au développement est essentielle : en effet, les succès obtenus dans le secteur de la sécurité ne doivent pas être tenus pour acquis. Nombre d'institutions gouvernementales d'une importance primordiale fonctionnent encore dans des conditions critiques, des facteurs externes de portée mondiale menacent la croissance économique et les progrès réguliers enregistrés sur le plan de l'éducation et des services de santé sont loin d'être suffisants pour qu'il soit possible d'atteindre les objectifs du Millénaire. La Sierra Leone court en outre toujours le risque de devenir un point de transit systématique pour le trafic de stupéfiants. La nouvelle stratégie pour la réduction de la pauvreté rend d'autant plus important l'exercice par la Commission de sa fonction de détection des principaux problèmes associés à la consolidation de la paix et d'autant plus indispensable qu'elle agisse en partenariat avec le Gouvernement pour y remédier.

30. Il est impératif d'intégrer les organismes des Nations Unies en Sierra Leone et de revitaliser leur action, aussi le représentant du Royaume-Uni se félicite-t-il qu'ils se soient accordés sur une Conception commune pour le pays. Le BINUCSIL a un rôle capital à jouer dans le cadre des efforts de consolidation de la paix. Il doit être mis fin dès que possible à l'incertitude qui pèse sur la nomination du Représentant exécutif du Secrétaire général.

31. Le Gouvernement devrait établir une structure de coordination de l'assistance qui sera consentie à l'appui de la stratégie pour la réduction de la pauvreté, ce qui nécessitera des fonds supplémentaires d'un montant important. En retour, le BINUCSIL devra appuyer le mécanisme de coordination et faciliter l'harmonisation des interventions des partenaires internationaux. La Commission de consolidation de la paix pourrait fournir une aide dès l'entame des préparatifs de la prochaine réunion du Groupe consultatif.

32. La phase de transition en Sierra Leone signifie que la Commission de consolidation de la paix devra fournir des conseils et mettre des compétences spécialisées au service du pays, en plus des ressources techniques et financières déjà mobilisées. Les membres devront aussi être prêts à répondre aux nouveaux problèmes, à rechercher d'autres donateurs et à accroître le montant de leurs propres donations si nécessaire, tout en continuant à mener une campagne de sensibilisation en faveur de la Sierra Leone. Le Royaume-Uni appuie pleinement les conclusions et recommandations de l'examen semestriel.

33. **M. Deruffe** (France), prenant la parole au nom de l'Union européenne, accueille avec satisfaction les progrès réalisés en Sierra Leone sur le plan de la consolidation de la paix. De nombreux problèmes subsistent, mais le pays est sur la bonne voie. Il se félicite de la détermination et de l'autorité du Président sierra-léonais, dont témoigne son Programme pour le changement.

34. L'Union européenne approuve la Conception commune des organismes des Nations Unies pour la Sierra Leone, qui définit la manière dont les institutions spécialisées et les programmes des Nations Unies, ainsi que le BINUCSIL, oeuvreront de concert afin de coordonner leurs activités sur le plan politique et en faveur du développement. Fort de leur double mandat commun – à la fois politique et axé sur le développement –, de leur personnel spécialisé et de leur couverture nationale, ces organismes sont indéniablement les mieux placés pour fournir une assistance technique. L'Union européenne espère que tous les partenaires présents en Sierra Leone coordonneront leurs efforts avec ceux du système des Nations Unies dans son ensemble et les uns avec les autres, afin de faire en sorte que leurs programmes soient complémentaires.

35. **M<sup>me</sup> Viotti** (Brésil) se félicite des progrès enregistrés par le Gouvernement sierra-léonais dans le cadre de la lutte contre la corruption, de la tenue d'élections locales libres et régulières, de la réforme du secteur public et de l'instauration de conditions propices au développement du secteur privé. La Sierra Leone est en passe d'accéder à une croissance soutenue, qui sera essentielle pour la création de revenus et d'emplois et permettra au Gouvernement d'offrir davantage de services sociaux. Il est nécessaire de mettre en place des dispositifs propres à promouvoir l'emploi des jeunes, car l'existence de débouchés pour

les jeunes est une condition préalable importante pour que la paix puisse être consolidée de façon durable. La délégation brésilienne loue le Président Koroma, qui a axé le Programme pour le changement sur l'infrastructure, le développement des secteurs de la production et le développement humain, l'accent étant mis en particulier sur l'énergie, l'agriculture et les transports.

36. Comme indiqué dans le rapport intérimaire sur l'application du Cadre de coopération, les relations entre le Brésil et la Sierra Leone se sont intensifiées au cours des 12 derniers mois. Un accord de coopération technique a été signé, qui englobera plusieurs projets. Des techniciens de la Société de recherche agricole brésilienne ont été envoyés en Sierra Leone pour examiner le potentiel de coopération dans le domaine de l'agriculture.

37. Le Brésil constate avec une grande inquiétude la menace que constitue le trafic de stupéfiants en Afrique de l'Ouest, qui s'étend désormais à la Sierra Leone. Grâce à la mise en oeuvre du Plan d'action de Praia, on s'attaquera au problème dans une perspective régionale, facteur clef pour le renforcement de la capacité des pays concernés à y faire face.

38. **M. Sow** (Guinée) dit que le nombre des représentants du Gouvernement sierra-léonais qui assistent à la séance illustre sa détermination à contribuer aux travaux de la formation Sierra Leone.

39. Le Gouvernement de Guinée félicite celui de la Sierra Leone pour les progrès notables qui ont été enregistrés et se félicite du Programme pour le changement, qui définit des priorités pour le deuxième document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Il accueille aussi avec satisfaction la création du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone. La communauté internationale ne devrait ménager aucun effort pour prêter une assistance au titre de la mise en oeuvre du Programme pour le changement et fournir à la Sierra Leone un appui budgétaire direct conformément à l'esprit de la Déclaration de Paris, notamment grâce à l'élargissement de la base de donateurs à des donateurs non traditionnels. Le représentant de la Guinée félicite les partenaires internationaux pour leur application à coordonner l'aide qu'ils apportent au titre des programmes régionaux et au Gouvernement sierra-léonais dans le cadre de la mise en oeuvre d'un plan d'action régional sur le trafic de stupéfiants et d'un

programme de lutte contre la corruption. La Sierra Leone a consenti de gros efforts pour consolider la paix et stabiliser encore davantage la sous-région.

40. **M. Iqbal** (Pakistan) dit que son pays se félicite des mesures prises par le Gouvernement sierra-léonais et appuie les initiatives en faveur de la consolidation de la paix, qui se heurte à plusieurs obstacles : le chômage des jeunes, les difficultés rencontrées pour mobiliser les ressources nécessaires et le manque de moyens des institutions gouvernementales. Il est donc essentiel que le soutien de la Commission et de la communauté internationale ne se relâche pas. À cet égard, le représentant du Pakistan espère que le nouveau Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix contribuera à coordonner les efforts internationaux.

41. Selon **M. Meurs** (États-Unis d'Amérique), beaucoup a été accompli au cours des deux dernières années. Il a fallu plus longtemps que prévu pour élaborer une stratégie de paix intégrée. Cependant, ce processus a également aidé la Commission à déterminer des priorités – et des liens entre ces priorités, par exemple entre la sécurité et le développement. De nouveaux outils ont été conçus, qui faciliteront l'évaluation des faits nouveaux, le règlement des problèmes et la mobilisation de l'appui international.

42. La délégation des États-Unis approuve sans réserve le projet de conclusions et de recommandations (PBC/3/SLE/L.1). Il faut mobiliser de nouveaux donateurs et exécuter le Programme pour le changement. La Commission devrait envisager d'apporter un soutien aux mécanismes régionaux et de favoriser le dialogue à ce niveau afin de contrecarrer les menaces que font peser des acteurs autres que des États, comme les trafiquants de drogue. Elles devraient également réfléchir à des moyens d'agir de façon plus créative aux côtés du Gouvernement sierra-léonais, d'autres partenaires et du BINUCSIL, notamment en ayant recours à des initiatives ciblées.

43. **M. Travers** (Canada) dit que son pays se félicite des progrès réalisés en Sierra Leone et en particulier des efforts consentis par le Président pour réformer le mode de gouvernement. La Conception commune des organismes des Nations Unies est également un élément positif. Pourtant, de graves problèmes subsistent, comme le trafic de stupéfiants; il faut rester

concentré sur la transition entre la période de conflit et l'avènement du développement économique.

44. **M. Carew** (Sierra Leone) dit que la Commission a contribué aux avancées observées dans son pays. Dans le Programme pour le changement, les obstacles qui persistent dans certains domaines sont analysés. La Sierra Leone est sur le bon chemin pour s'affranchir de sa dépendance vis-à-vis de l'aide et accéder à la croissance économique et son gouvernement espère vivement que la communauté internationale continuera de lui apporter son appui.

45. **M<sup>me</sup> Bangura** (Sierra Leone) ont exprimé sa gratitude à l'égard des Nations Unies, mais aussi du Président et du Gouvernement néerlandais pour leur appui sans faille. Le pays a une dette énorme envers la communauté internationale et doit satisfaire aux attentes de tous. Inévitablement, des erreurs seront commises; le Gouvernement tentera d'y remédier avec la communauté internationale et il est déterminé à réussir.

46. Résumant les déclarations faites pendant la séance, **le Président** affirme que des progrès substantiels ont été accomplis au cours des deux dernières années, en grande partie grâce à l'autorité et à la détermination du Gouvernement sierra-léonais. Des élections démocratiques ont été organisées et des politiques tournées vers l'avenir adoptées. Des améliorations ont été enregistrées dans le domaine de la sécurité, de la réforme de la justice et de la santé. La présence sur le terrain du BINUCSIL et du Représentant exécutif facilite l'engagement énergique des Nations Unies et de l'ensemble de la communauté internationale dans ce processus.

47. Néanmoins, de nombreux problèmes subsistent. Des ressources plus importantes sont nécessaires, même si la situation à cet égard semble s'améliorer. Il faut s'attaquer au trafic de stupéfiants, aux niveaux régional et sous-régional. Des avancées considérables ont été observées dans le cadre de la lutte contre la corruption. Grâce au Fonds de consolidation de la paix et à d'autres sources de financement, il est possible d'organiser des projets axés sur la lutte contre le chômage des jeunes, phénomène qu'il faut envisager en relation avec la sécurité et le développement. Cependant, la mise en oeuvre de tels projets se fait attendre et exige donc une attention urgente. De même, il est important de continuer à appliquer toutes les

recommandations de la Commission vérité et réconciliation.

48. Le Programme des Nations Unies pour le développement établit actuellement un cadre conjoint pour le renforcement des capacités. Le Président espère que ce dernier sera assorti de priorités claires et se concentrera sur la constitution de capacités au sein du Gouvernement.

49. Il est également nécessaire d'améliorer la coordination de l'aide. Des réunions de donateurs associant toutes les parties devraient être organisées de façon régulière et il faudrait réfléchir au rôle que pourrait jouer le Groupe consultatif à cet égard. De son côté, la Commission de consolidation de la paix pourrait se réunir plus fréquemment sur le terrain; cette question est actuellement à l'étude. Des efforts sont également consentis pour combler les lacunes en matière de ressources financières : il convient d'accroître les recettes nationales et de mobiliser davantage les donateurs internationaux. À cette fin, la Commission de consolidation de la paix pourrait se faire l'avocat de la Sierra Leone auprès de la communauté internationale.

50. Tous les participants ont accueilli avec satisfaction le Programme pour le changement et la Conception commune. Ces deux documents traduisent une évolution du relèvement vers la croissance. La Commission devrait concevoir une approche intégrée, qui mette l'accent sur la croissance sans négliger la mise en place de conditions idoines. Au cours de la séance, plusieurs orateurs se sont interrogés sur les relations entre la Commission et le BINUCSIL et sur les liens entre les diverses stratégies auxquelles il sera fait appel. Au cours des prochains mois, on s'attachera à faire en sorte que lesdites stratégies n'aient pas de répercussions négatives les unes sur les autres.

51. Enfin, le rapport du Secrétaire général sur la consolidation de la paix et le relèvement précoce sera bientôt publié. Il sera utile d'examiner de quelle manière il serait possible d'appliquer les conclusions du rapport au cas de la Sierra Leone et de se demander s'il serait souhaitable d'élargir l'acception actuelle de la consolidation de la paix. Les attentes sont élevées, en particulier parmi ceux qui participent au développement, mais les investissements ne se sont pas matérialisés aussi rapidement qu'on pouvait l'espérer, aussi faut-il faire preuve de patience. Il est important de garder le cap, en combinant le dialogue en cours

avec la poursuite de l'engagement et en intégrant les questions de sécurité et de développement. La situation demeure critique, aussi le Président espère-t-il que les États continueront, tant individuellement que sur un plan collectif, à prêter assistance au Gouvernement afin qu'il instaure une paix durable et irréversible qui ne nécessite plus d'intervention extérieure, dans un contexte économique amélioré.

*La séance est levée à 12 h 20.*